

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**LUNDI 6 SEPTEMBRE 2010 - 19h30 – BRETEUIL**

Le lundi 6 septembre 2010 à 19h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Jules Verne à Breteuil, sous la Présidence de Monsieur Alain VASSELLE, Président.

Etaient présents :

**Délégués Titulaires :** C. SABBAGH (Abbeville St Lucien) ; M.L. DUFRESNES, J.C. QUIGNON, S. DUPONT (Ansauvillers) ; M. BILLARD (Bacouël) ; L. TRIBOUT (Beauvoir) ; N. CORDIER, D. VAN VYNCKT (Bonneuil) ; V. LOISEL (Bonvillers) ; J. COTEL, J. CAUWEL, E. FONGUEUSE, F. SENECHAL, M.J. AUBET, Ph. DELANNOY (Breteuil) ; S. REDE, M. DEBRAS (Esquennoy) ; J. BAECKELANDT, J. CLAEYS (Froissy) ; D. PETREZ (Hardivillers) ; F. SENCE (La Hérelle) ; G. LEVOIR (Maisoncelle Tuilerie) ; J.M. MEAUX (Mesnil St Firmin) ; P. GUIBON (Montreuil/Brèche) ; G. DURANT (La Neuville St Pierre) ; Ph. JACQUIER (Noirémont) ; J. TEINIELLE, J. SAINTE-BEUVE (Noyers St Martin) ; F. LOUCHERON (Paillart) ; D. GAUDEFROY (Puy la Vallée) ; M. GUILLUY (Rouvroy les Merles) ; H. COMMELIN (St André Farivillers) ; P. DUGROSPREZ (Ste Eusoye) ; P. MASSCHELEIN (Tartigny) ; A. CHER (Thieux) ; A. BOIRET (Troussencourt) ; G. MENARD (Vendeuil Caply) ; P. TRAEN (Villers Vicomte).

**Délégués Suppléants :** R. BRELIVET (Abbeville St Lucien) ; F. AVISSE, F. VAN CANNEYT, J.P. MARIAGE (Breteuil) ; F. MENU (Bucamps) ; B. GREGOIRE (Campremy) ; N. DEFROCOURT (Chepoix) ; J. FEUILLET (Fléchy) ; S. DAUTRESIRE (Hardivillers) ; J.M. MAILLARD (Mory Monterux).

Christian BOITEL donne pouvoir à Pierre MASSCHELEIN

Portant le nombre de votants à 50 à l'ouverture de la séance.

Etaient excusés :

M. DESJARDINS (Abbeville St Lucien) ; E. PIERRET (Fléchy) ; J.P. RANDOLET (Hardivillers) ; C. LOISEL (Montreuil sur Brèche) ; D. AUBRY (Reuil/Brèche).

Assistaient également :

B. PELOU (Bacouël) ; J.M. SIKELA, C. DUCATEL, C. MARCOTTE (Breteuil) ; C. FOUQUIER, A. JOSEPH (Maisoncelle Tuilerie) ; J. PROST (Noirémont) ; D. DOUAY (Puy-la-Vallée) ; V. BODEREAU (Rouvroy-les-Merles) ; D. MOUTIER (Tartigny) ; N. GUIGOT (Thieux).

---

Ordre du Jour

- 1 – Centre de Stockage de Déchets Ultimes à Hardivillers
- 2 – Constitution Commission Voirie
- 3 - Questions diverses

*I – Madame Catherine SABBAGH est désignée secrétaire de séance*

*II – Adoption du procès-verbal de la séance du 14/06/2010*

Le Conseil Communautaire n'émet aucune remarque et adopte le procès-verbal de la séance du 14/06/2010.

**1 – C.S.D.U.**

M. CAUWEL introduit ce point de l'ordre du jour en indiquant que ce projet d'installation concerne 7 communes qui représentent un tiers de la population de la Cté de Communes (34 %).

Selon lui, ce sujet important ne doit cependant pas remettre en cause le bon travail engagé par la structure. Ce doit au contraire être un lien fort de confiance et de solidarité.

Cela constitue cependant "un gros grain de sable" qui perturbe grandement la cohérence des actions engagées, l'image de marque de la CCVBN en terme de développement durable.

Il souhaite donc que puisse s'engager un débat franc, dépassionné et dépersonnalisé.

Il rappelle brièvement que ce projet est arrivé à enquête publique en Avril 2008, au lendemain des municipales, et aboutit désormais à un arrêté d'exploitation signé par le Préfet le 16 juillet 2010.

En juin 2008, sous l'impulsion des élus de Breteuil, une motion avait été prise par le conseil communautaire. M. CAUWEL rappelle les principaux points d'oppositions à ce projet situé en amont de Breteuil, Esquennoy, Paillart, Vendeuil-Caply et sous les vents dominants :

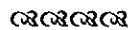
- protéger Breteuil et ses habitants des risques de pollution du captage et donc de la ressource en eau.
- les exposés très techniques des différents experts hydrogéologues (ceux qui ont analysé le dossier Gurdebeke et ceux qui travaillent pour l'étude du Bassin d'Alimentation de Captage - BAC) paraissent se contredire :

"pas de risque de pollution du captage" selon l'un, "craie très fissurée et nappe très vulnérable" selon l'autre.

- incohérence apparente des services de l'Etat : on interdirait aux agriculteurs de réaliser des stockages de fumier dans le périmètre du BAC mais rien ne s'opposerait à ce qu'il y ait 3,5 M tonnes de déchets "faiblement pollués" dans le même périmètre.
- le SCOT, au travers duquel l'Etat est censé porter à connaissance tout projet conséquent sur le territoire, ne fait pas mention de ce projet.
- une confusion plus ou moins "volontaire" dans la dénomination des déchets à entreposer. Au départ, on ne parlait que de "gravats" et peu à peu, les termes employés furent "matériaux inertes de type gravats" puis "déchets ultimes minéraux non dangereux".

Monsieur CAUWEL donne lecture de l'avis de M. le Sous-Préfet de Clermont (cf ci-joint).

En conclusion, il remercie le Président VASSELLE d'avoir bien voulu accéder à sa demande d'organiser la présente réunion sur ce sujet et indique qu'il a préparé une motion pour lancer une action collective ville de Breteuil/CCVBN.



M. VASSELLE, de même, rappelle brièvement l'historique de ce dossier pour compléter les propos de M. CAUWEL.

A la suite de la motion proposée par Breteuil et votée majoritairement par le conseil du 30 juin 2008, plusieurs démarches ont été faites sur sollicitations de M. Cauwel, Cotel et/ou Mionnet.

M. VASSELLE indique qu'il a ainsi pu obtenir une première entrevue avec le Préfet Grégoire pour les 7 Vice-Présidents de la CCVBN et, ultérieurement, avec le changement à la tête de la Préfecture, une seconde entrevue avec le Préfet DESFORGES (janvier 2010).

Fin juin 2010, le Préfet informait qu'à la suite des investigations menées par ses services, rien ne s'opposait à ce que l'instruction soit poursuivie et qu'il saisirait donc le CODERST. Immédiatement, début Juillet, M. VASSELLE alertait une nouvelle fois le Préfet sur les questions restant à résoudre et sur les enjeux de sa décision d'arrêté (lecture donnée de ce courrier est faite en séance – courrier en annexe du présent compte-rendu).

Dans un courrier daté du 19 juillet (en annexe au présent compte-rendu), Monsieur le Préfet DESFORGES apportait un certain nombre de réponses.

Courant août, à l'annonce de la prise de l'arrêté d'autorisation d'exploiter par le Préfet, M. CAUWEL informait M. VASSELLE d'une part de la ferme intention de la ville de Breteuil d'attaquer l'arrêté du Préfet et d'autre part, de son souhait que la CCVBN puisse faire de même. D'où la présente réunion.

Cependant, l'analyse des statuts de la CCVBN (tant par les services de la Préfecture que par l'avocat-conseil de l'Union des Maires de l'Oise) a montré qu'au plan juridique strict, la CCVBN ayant transféré sa compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés au SYMOVE, elle n'était plus en possibilité de s'opposer, comme Breteuil, à l'arrêté de Monsieur le Préfet. M. VASSELLE rappelle d'ailleurs à cet égard qu'à aucun moment la CCVBN n'a été saisie de ce projet dans le cadre de l'enquête publique et qu'elle ne dispose d'aucun fond de dossier.

Pour autant, et comprenant les légitimes inquiétudes des élus de Breteuil, M. VASSELLE précise que les juristes ont montré la possibilité pour la CCVBN de mener une démarche en « s'associant » avec la ville de Breteuil, sous forme du vote d'une motion et non d'une délibération qui serait entachée d'illégalité.

En dernier lieu, au regard des explications données par Monsieur le Préfet dans son courrier, M. VASSELLE note que ce dernier se doit de donner foi aux renseignements donnés par ses services et n'a donc pu faire autrement que de signer cet arrêté.

La seule voie possible reste donc le recours juridique pour remettre en cause les différents éléments ayant servi d'appui au Préfet pour prendre cette décision.

A titre personnel, Monsieur VASSELLE ne voit pas d'inconvénient à voter cette motion et estime que seule une décision de justice pourra redonner confiance en les services de l'Etat s'ils n'ont pas commis d'erreur.

M. COTEL intervient sur plusieurs points :

- de son point de vue, il y a eu, sinon mensonges, tout au moins beaucoup d'hypocrisie tant de la part de M. GURDEBEKE que de la part de l'Etat. En rappelant qu'un élu de Breteuil ainsi que M. VASSELLE étaient présents à une réunion de PLU à Hardivillers en 2005, où fut évoqué ce projet une première fois, il estime que tout le monde a été berné au travers de la confusion des termes employé (à l'époque, il ne s'agissait que de « gravats »).
- par la suite, à chaque avancée dans les discussions, il n'a guère été possible d'accéder directement aux données, aux résultats d'analyse, aux enquêtes menées, pour juger des méthodes employées, de la localisation des investigations, etc... Bref, il y a un manque de transparence sur les données et analyses.
- par ailleurs, la société Gurdebeke a déjà rencontré de sérieux problèmes de gestion sur d'autres décharges, qui n'ont été relevés que très tardivement par les services de contrôle de l'Etat. Comment ne pas douter du sérieux des contrôles des déchets qui entreraient sur le site d'Hardivillers, compte tenu de la réduction des effectifs et des moyens des services de l'Etat !
- en dernier lieu, M. COTEL souhaite avoir une explication relative aux propos de M. VASSELLE dans le reportage télévisé de France 3 où il annonçait que la CCVBN pourrait trouver quelques ressources financières nouvelles dans ce projet.

M. VASSELLE répond sur le dernier point en indiquant d'une part que cette phrase a été sortie de son contexte et d'autre part que les journalistes n'ont retenu que quelques secondes d'une interview qui a duré plus d'1/4 d'heure ! M. VASSELLE précise qu'il n'est pas opposé au CSDU s'il ne présente aucun risque et que, comme toute entreprise, un CSDU est générateur de ressources fiscales.

M. COTEL souhaite savoir qui serait amené à payer si la nappe phréatique était polluée.

M. COTEL fait état d'une pétition du monde médical

Le CSDU est présenté comme non dangereux alors qu'un périmètre de servitude de 200m est mis en place (cf arrêté préfectoral ci-joint) et que les camions sont lavés à l'entrée et à la sortie.

M. VASSELLE est prêt à engager toutes les démarches pour qu'il y ait dédommagement en cas de pollution de la nappe.

Cette question pourrait également être étudiée dans le cadre d'une prise de la compétence "Eau" par la CCVBN qui s'avérera peut-être nécessaire à terme au vu des règles de financement des Agences de l'Eau et de la réforme territoriale en cours (suppression des SIVOM, SIVU).

M. COTEL précise qu'il ne s'agit pas d'une affaire personnelle et s'interroge sur les études réalisées et payées par la société Gurdebeke.

M. VASSELLE souligne que les études sont effectivement "à la charge" de l'entreprise Gurdebeke et invite à faire confiance à la justice.

M. CAUWEL pense que M. le Préfet n'a pas dû transmettre le courrier au Ministère et demande à M. VASSELLE d'écrire directement au Ministre.

M. CAUWEL s'interroge sur la responsabilité des services de l'Etat : comment serait dédommagé un captage pollué suite à une décision des services de l'Etat.

Si les déchets susceptibles d'être stockés ne sont pas dangereux, M. CAUWEL souhaite qu'ils puissent être traités dans leur région d'origine.

M. VASSELLE est surpris de la position de la DREAL et de la DRIRE qui sont réputées très strictes.

M. FONGUEUSE souhaite que le SYMOVE puisse également délibérer de cette question.

M. VASSELLE invite la ville de Breteuil à adresser une demande écrite au SYMOVE.

M. CAUWEL donne lecture du texte de la motion.

M. VASSELLE, ayant été saisi de plusieurs demandes en ce sens, fait procéder au vote à bulletin secret.

50 votants

42 pour la motion

6 contre la motion

2 blancs

La motion est adoptée à la majorité.

## **2 - Commission voirie**

Dans le cadre de la prise de compétence voirie actuellement exercée par les SIVOM (cf délibération du conseil communautaire du 14 juin 2010), création de la commission ad hoc :

Mesdames Sabbagh, Cordier, Aubet, Sénéchal, Gérard.

Messieurs Durant, Sence, Menard, Tribout, Gaudefroy, Jacquier, Commelin, Claeys, Dugrosprez, Randolet, Quignon, Cotel, Desjardins, Van Vynckt, Guibon, Cauwel, Defrocourt, Delannoy.

Première réunion de la commission (OJ : marché de maîtrise d'œuvre) programmée le mercredi 22 septembre à 18h30 au Relais de Service Public.

## **3 - Questions diverses**

### 3-1 Commission Finances

Suite à une proposition de Monsieur COTEL, Monsieur CAUWEL demande que la constitution d'une commission des Finances soit inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire.

Monsieur VERSCHAE indique que la commission pourrait travailler sur les analyses financières rétrospectives et prospectives en cours par Mme la Trésorière de Froissy.

### 3-2 Centre de Formation de Rouvroy-les-Merles

M. CAUWEL indique que le Conseil Général aurait l'intention de démolir le Centre de Formation.

M. VASSELLE adressera un courrier au CGO et sollicitera un rendez-vous à M. ROME.